

*Code criminel*

Ce projet de loi est très important, car il reconnaît que l'être humain devient une personne non pas à partir du moment où il quitte la sécurité de l'utérus maternel mais dès sa conception. Selon ce projet de loi, seule la protection de sa propre vie justifie le fait de mettre fin à la vie d'un enfant à naître. Il faudra prouver, sans inclure de considérations d'ordre mental, social ou économique, que la personne de sexe féminin est en danger physique immédiat. L'addition du paragraphe 8 réduit les raisons permettant d'interrompre une grossesse. Ainsi, les femmes ne pourraient plus invoquer le surmenage ou l'incapacité financière d'élever des enfants pour supprimer la vie qu'elles portent en elles.

Pour moi, la vie commence dès la conception, et j'ai déjà dit de vive voix ou dans des lettres adressées à mes électeurs que je ne puis accepter l'avortement sauf si la vie de la mère est menacée. Je vais maintenant justifier cette prise de position.

La Déclaration des Nations Unies sur les droits de l'enfant prévoit que, en raison de son immaturité physique et mentale, l'enfant a besoin de soins et de mesures spéciales de protection, y compris une protection juridique adéquate tant avant qu'après la naissance. Comment peut-on croire que l'enfant à naître n'est pas un être humain avant sa naissance? Ne comprend-on pas que dès le début de son développement, à la première ou deuxième semaine de grossesse, l'enfant à naître vient tout simplement d'entamer une suite de phases qui le mèneront à la vieillesse?

La seule différence dans l'existence d'un enfant au cours des premières semaines de grossesse et lorsqu'il a deux ou trois ans réside dans le processus de maturation et de vieillissement, c'est-à-dire dans celui de la croissance. Supposer que le foetus ne devient une personne qu'à terme ou lorsqu'il est capable de mener une existence autonome à l'extérieur de l'utérus, c'est comme dire que les neuf mois passés dans le ventre de sa mère n'ont aucune incidence sur la vie ultérieure de l'enfant puisque, de toute façon, il n'était pas alors une personne. Affirmation parfaitement ridicule, évidemment.

Et le bébé à terme qui ne pourra jamais assumer son autonomie en raison d'une malformation ou d'un grave problème de santé? Jugeons-nous que lui non plus n'est pas une personne? Avons-nous le pouvoir d'affirmer qu'il ne s'agit pas d'une vie au sens où nous l'entendons et que par conséquent, nous pouvons lui refuser le droit à l'existence? Nous pouvons certes saisir toute la profondeur de cette question lorsque l'on aborde les aspects de morale et d'éthique.

Un ovule fécondé produira jusqu'à 100 billions de cellules, soit le nombre moyen de cellules qui composent un adulte. Avant même d'avoir trente jours, un foetus mesure un quart de pouce et possède le code génétique qui déterminera sa taille, la couleur de ses yeux et de ses cheveux, la forme de son nez et toutes les caractéristiques héritées de ses parents. A soixante jours, le même foetus est gros comme le pouce et réagit à la douleur. A seize semaines, il mesure 5,5 pouces et pèse moins d'une livre. A quarante semaines, il pèse plus de sept livres, il mesure 20 pouces et est prêt à naître. A quel moment au cours de ce développement pouvons-nous dire que cet enfant à naître devient un être humain?

Le gouvernement de la Colombie-Britannique a permis aux collectivités d'élire des conseils pour administrer les hôpitaux locaux et les directives adoptées par ces conseils ont permis de

réduire substantiellement le nombre d'avortements pratiqués dans certains hôpitaux. Malgré tout, les autres hôpitaux de la province pratiquent encore de nombreux avortements. En 1984, on a recensé 11 509 avortements en Colombie-Britannique. En 1985, le taux d'avortement était de 50 p. 100 supérieur à la moyenne nationale. Pour 100 naissances d'enfants vivants, on enregistre 26,1 avortements. Ce qui rend ce chiffre encore plus abominable, c'est que dans 25 p. 100 des cas, les femmes n'en étaient pas à leur premier avortement.

Un avortement répété signifie que la femme qui se fait avorter en a déjà eu au moins un. Le nombre d'avortements à répétition a augmenté très sensiblement ces dix dernières années à l'échelle nationale. En 1975, 8,6 p. 100 de toutes les femmes qui avaient des avortements s'étaient déjà fait avorter. En 1985, ce chiffre était de 20,3 p. 100. En fait, le nombre de femmes qui avaient eu plusieurs avortements en 1985 était plus élevé que le total d'avortements enregistrés officiellement en 1970.

Avant 1969, le médecin pratiquait des avortements en de rares occasions lorsqu'il estimait que la mère mourrait si la grossesse se poursuivait. Ce n'est que depuis 1969 que les avortements provoqués sont devenus une décision délibérée pour mettre fin à la vie d'un enfant à naître. Nous devrions modifier le Code criminel pour qu'il protège la vie de l'enfant à naître sauf lorsque la continuation de la grossesse mettrait en danger la vie de la femme enceinte.

On estime que les hôpitaux canadiens disposant de comités d'avortement thérapeutique sont au nombre de 250 ou 253. Parmi eux, 39 hôpitaux ont déclaré un total de 45 369 avortements, soit 74,4 p. 100 du total canadien. Autrement dit, 15,6 p. 100 des hôpitaux disposant de cliniques d'avortement thérapeutique effectuent les trois quarts des avortements.

Cela nous amène à nous poser des questions sur l'utilisation du mot «thérapeutique». Dans le *Concise Oxford Dictionary*, il est défini comme la branche de médecine qui concerne l'ensemble des actions et pratiques destinées à guérir, à traiter les maladies. A mon avis, nous pourrions tous convenir que la grossesse n'est pas une maladie et que l'avortement n'est pas thérapeutique. Il ne guérit aucune maladie mais tue des êtres vivants.

Lorsqu'on a établi à l'origine les comités d'avortement thérapeutique, l'intention du législateur était de veiller à ce qu'on ait eu recours à tous les autres moyens de préserver la vie ou la santé de la mère avant d'autoriser cette mesure radicale qui est l'avortement d'un enfant. Je ne pense pas que les 11 509 avortements effectués dans la seule province de Colombie-Britannique en 1984 aient préservé la vie ni la santé des mères. Il est difficile d'admettre que les femmes de Colombie-Britannique ont une aussi mauvaise santé.

Il y a quelques semaines, le ministère des Services sociaux de Colombie-Britannique a enlevé un foetus à sa mère pour la première fois dans l'histoire de cette province. Cela s'est produit après qu'une femme, enceinte de 36 semaines, a déclaré aux médecins de l'hôpital Grace de Vancouver qu'elle n'avait pas l'intention de consentir à ce que son enfant reçoive des soins médicaux après sa naissance. Les médecins ont utilisé le mot «enfant» en parlant du foetus. La travailleuse sociale a consulté une surveillante et le surintendant et tous les trois ont convenu que l'enfant devait être retiré à sa mère. The Family